

# **Groupe de travail**

## **Education, enseignements et pratiques artistiques**

**Mercredi 29 février 2012**

Cité de l'Architecture et du Patrimoine -7 avenue Albert de Mun -75016 PARIS

### **COMPTE - RENDU**

Invités : Jean-Pierre Seyvos et Vincent Lalanne, chargés de projet pour le Canopéa

**Jean-Pierre Seyvos.** L'histoire du Canopéa est très liée à la FNCC. Le collectif a été officiellement fondé en janvier 2011, mais l'idée remonte à deux ans auparavant. En mai 2009, au moment d'une situation de blocage des CEPI qui avait conduit le ministère à envisager de renoncer, la FNCC avait pris l'initiative de réunir élus et professionnels, de manière très ouverte. Il y a eu 3 réunions qui ont rassemblé les professionnels dans leur diversité, c'est-à-dire des personnes qui n'avaient pas l'habitude de travailler entre elles, en particulier les acteurs des conservatoires et ceux des musiques actuelles, ainsi que les associations d'élus. La sénatrice Catherine Morin-Desailly a aussi participé à ces travaux.

C'est ainsi qu'ont été posées les bases d'un dialogue élargi.

En septembre 2009, la DGCA a proposé un projet de lettre concernant les Cefedem dans le cadre de la refonte de l'enseignement artistique supérieur. Un texte qui a suscité de très nombreuses et inquiètes réactions, car ce courrier pouvait contenir en germe la disparition des Cefedem et de l'enseignement qu'ils dispensaient. Cette nouvelle problématique a également été l'occasion de rencontres organisées par la FNCC, en lien avec la Plate-forme interrégionale.

Le dialogue a donc repris et a abouti à l'acte fondateur du Canopéa, le 22 juin 2010 : une lettre au ministère signée par dix associations de professionnels et d'usagers, avec la bienveillance de la FNCC. Ce courrier constitue l'acte de transition d'une attitude réactionnelle et revendicatrice à une prise de conscience de la nécessité de créer un espace de concertation permanent pour construire, au-delà de la seule expression de l'inquiétude, des propositions partagées par des acteurs d'origines différentes.

Un petit groupe s'est tout d'abord constitué pour dégager des pistes de réflexion.

Puis, en décembre 2010, les dix associations et fédérations signataires du courrier ont décidé de formaliser leur démarche collective. Deux chefs de projets sont recrutés.

En janvier 2011, la question du champ et des acteurs concernés se pose, car à l'origine, il s'agissait uniquement de musique. A été acté qu'il fallait ouvrir le Canopéa à l'ensemble des champs artistiques, notamment aux arts plastiques. Et ce fut toute la hauteur des problématiques, de l'EAC jusqu'à l'enseignement supérieur, en passant par l'enseignement initial et l'orientation professionnelle. Une charte éthique de fonctionnement est alors rédigée, sur les axes suivants : bienveillance, confiance. Autre perspective, la nécessité d'associer les collectivités. Et aussi, dans l'esprit du développement durable, d'associer des représentants des citoyens. Dernier point, au Canopéa, on parle de "pratiques" d'éducation et d'enseignement, de manière à associer également les pratiques en amateur, car il n'y a que peu de sens de dissocier l'enseignement de la diffusion.

Parmi les axes de travail, figure notamment le suivant : l'analyse de l'influence réciproque entre les pratiques et la formation. Par exemple, la création du CNAC a suscité une nouvelle esthétique... Ou encore, quelle est l'incidence de la formation sur le rôle d'acteurs territoriaux des enseignants ? A l'inverse, les pratiques modifient les formations. D'où l'acronyme : Collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques, l'éducation et l'enseignement artistique. Avec pour objectif, l'organisation d'Assises nationales, sur le principe des forums ouverts.

Trois modes d'action :

- Un espace de concertation permanent, avec un comité de pilotage ouvert à tous.
- Un site Internet qui sera bientôt un espace de contribution.
- Des groupes de travail sur des sujets de fond, en association avec des experts, mais toujours en essayant de croiser les regards de tous les acteurs concernés.

Au fond, le plus important n'est pas de proposer des choses précises mais de démontrer que le paysage ne peut se transformer que par l'appropriation collective des enjeux. Il faut créer les conditions de l'échange, de l'intelligence collective, du travail en commun. L'ambition est que la façon d'élaborer les propositions soit "naturelle". Donc les groupes de travail :

- Observation, expérimentation et circulation de l'information, dans l'esprit de l'ancienne IPMC. Aujourd'hui, il n'existe aucun espace institutionnel de repérage de l'expérimentation.
- Capitalisation des productions existantes, soit les travaux des 30 dernières années. Des travaux souvent diffusés dans un cadre sectoriel (Conservatoire, FNEIJMA...), et non largement partagés.
- Influence réciproque des pratiques et de la formation.
- Glossaire commun, pour construire une culture commune.

Le lancement de ces thématiques a été réalisé lors de premières assises, à Brive (200 participants), avec l'idée que la composition des groupes n'est pas close.

L'objectif global est d'organiser des Assises en région pendant un an. Enfin des Assises nationales à Paris à l'hiver 2012. C'est autant la démarche qui compte que les propositions concrètes.

La question que nous voulons poser ici est la suivante : comment maintenant associer la FNCC à la démarche de Canopéea dont elle a été à l'origine ? Car le Canopéea veut éviter de rester un espace de professionnels revendicatifs. Il n'aura pas de sens sans un lien régulier avec les collectivités car les problématiques des territoires sont une dimension permanente de toutes nos réflexions.

\*

Anne Gérard, professionnelle de l'enseignement, élue à Poitiers et membre du Canopéea. La proposition du Canopéea était de créer un groupe animé par un élu. Ce n'est pas évident que ce soit là la bonne solution.

Dominique Ducassou. Ce que vous proposez est très bien. Peut-être est-ce un peu œcuménique... quand on sait les tensions qui existent entre les structurations disciplinaires. Il y a notamment la tension entre ministère de la Culture et Ministère de l'Education nationale..., ou entre les Cefedem et les Conservatoires.

Il y a aussi d'autres éléments de tensions auxquelles les élus sont confrontés, comme l'attitude de l'ARF qui peine à porter une voix commune, en particulier pour les CEPI et l'enseignement professionnel alors que les départements ont joué le jeu de la loi de 2004.

Enfin, l'œcuménisme englobant amateurs et professionnels ne va pas non plus de soi... Si vous arriviez à tout résoudre, je serais émerveillé. N'est-ce pas trop ambitieux ?

Jean-Pierre Seyvos : On se pose bien sûr toutes ces questions. Mais c'est grâce au choix de priorités que nous souhaitons dépasser les difficultés que vous énoncez. Notre vocation n'est pas de tout résoudre, mais nous savons qu'on ne peut rien résoudre sans vision globale.

Dominique Ducassou : ...d'où la nécessité de liens avec les associations d'élus.

Guy Dumélie. Je partage la perplexité de Dominique Ducassou. Le Conservatoire est un acteur structurant. Mais sur ce point, certains élus sont prêts, d'autres non. Pour ma part il faut donner aux élus une vision globale et cohérente, d'où l'importance d'un lieu de concertation. Par exemple, si un élu veut que les enseignants soient des acteurs territoriaux à part entière, cela soulève tout un ensemble de questions :

- L'enseignement supérieur, qui forme les enseignants.
- La place des amateurs dans la diffusion (ici la loi est obsolète). Etc.

Le Canopéea, avec la FNCC (selon des modalités de liens qui restent à définir) peut être le lieu pour une telle réflexion globale. On a besoin de lieux où embrasser la totalité du champ pour avancer dans sa propre réflexion.

Jany Rouger. Sur l'œcuménisme. Il s'explique par la volonté de dépasser une période difficile et de sortir du corporatisme. C'est là le plus intéressant. Canopéea exprime le succès de ce désir de dépassement. Il faut tout faire pour que prévale l'intérêt général au-delà de l'intérêt politicien ou corporatiste. Et cela est possible avec des outils fédérateurs tels que Canopéea, collectif qui travaille, avec Arts vivants et départements, la Plate-forme Interrégionale, comme interface entre l'Etat et les professionnels. Je souscris à l'idée que la FNCC puisse travailler avec le Canopéea. C'est capital.

Christophe Duchêne, directeur du Conservatoire de Lille. En réponse à Dominique Ducassou et à propos du Conservatoire de Bordeaux. En réalité, ce conservatoire, c'est quatre écoles :

- Une école municipale
- Une école métropolitaine, tête de réseau, qui forme aussi des amateurs.

- Une école régionale.
- Une école supérieure, en cours de redéfinition.

Donc, forcément, le directeur est parfois débordé, sans compter qu'il doit aussi s'engager sur l'EAC. On arrive à la limite du système actuel.

Dominique Ducassou. Et tout cela, c'est la ville de Bordeaux qui paie... Je suis partisan d'un aménagement cohérent du territoire. La région a une place évidente, les intercommunalités aussi. D'ailleurs, la seule chose qui marche bien, c'est le 1<sup>er</sup> cycle. Il y a 1900 élèves dont 95% seront des amateurs. Ce qui est très bien. Pour moi, le problème est celui de l'adéquation entre la formation et l'emploi. Les musiques actuelles sont bien mieux organisées.

Christophe Duchêne. C'est en effet un gisement d'emploi. Il y a une demande.

Dominique Ducassou. Le métier de musicien et de professeur sont-ils distincts ? Est-il justifiable de fondre les Cefedem dans les pôles d'enseignement supérieur ?

Christophe Duchêne. On souhaite que les professeurs aient la plus grande pratique possible. Après, c'est une question d'équilibre. Chacun peut y trouver son bonheur.

Jany Rouger. La crainte sur la possible disparition des Cefedem est de privilégier le bon musicien ou le bon danseur...

Jean-Pierre Seyvos. Avec ces questions, on est au cœur des interrogations du Canopéea : l'artiste qui enseigne sa propre écriture (comme dans les arts plastiques) ou bien une certaine esthétique musicale. Aujourd'hui nous avons besoin de la plus large diversité esthétique possible. Ce qui interroge les pédagogies. Là, des évolutions sont nécessaires. Lesquelles ? Avec quelles structures ?

Pour nous, il est important de privilégier une vision globale pour identifier toute la complexité de la chaîne afin de trouver une cohérence. On se rend compte de la nécessité d'une réflexion. Par exemple, si on réforme les Cefedem et l'enseignement supérieur, il faut réfléchir aux interactions de ces mutations avec les territoires.

Ou encore, au plan départemental. Dans la Manche, il y a 23 écoles, la moitié associative, et donc sans débouché sur des DE ou DEM. Le conseil général a certes construit un schéma, mais il n'a pas la compétence pour les formations... D'où la nécessité d'une concertation avec la Région... il faut une réflexion plus large, au niveau national, sur l'enseignement associatif.

Dominique Ducassou. Certes. Mais il manque une volonté des collectivités. C'est le problème de la répartition des compétences.

Jean-Pierre Seyvos. Pour nous, plus le problème sera compris par un grand nombre de gens (collectivités, Etat, professionnels), plus des propositions cohérentes auront de chance de voir le jour. Revenons donc à la question : comment le Canopéea peut-il travailler avec les collectivités et en relation avec l'Etat ?

Vincent Lalanne. Le Canopéea ne peut pas résoudre les problèmes, mais les éclairer. Et sa réussite est liée à sa concertation avec les collectivités et l'Etat. Le Canopéea est un espace de réflexion et de ressources afin de faciliter la compréhension.

Jany Rouger. Canopéea est un outil d'aide à la décision. Un espace légitime de dialogue. Nous, à la FNCC, pouvons être l'interface entre la réflexion et la décision. Nous devons définir notre rôle en faveur de l'intérêt général.

Guy Dumélie. Sur les CEPI, l'ARF a dit : c'est trop cher. Un point de vue qu'au début on partageait à la FNCC. Maintenant on sait que c'est inexact. Il faut donc continuer à populariser l'idée des CEPI. Cela aidera les régions. D'où la note écrite par Vincent Rouillon.

Dominique Ducassou. En tant qu'élus, on se doit de s'enrichir. Il n'y a pas d'un côté la réflexion et de l'autre la décision. Sur les CEPI, il est certes plus facile d'en mettre le financement sur le PRDF. Mais ce ne sont pas les mêmes élus que ceux à la culture... Il faut trouver le bon interlocuteur, donc les élus en charge de la formation ou de l'enseignement supérieur. Alors, ce serait vraiment intéressant.

Jany Rouger. Donc comment la FNCC peut-elle travailler avec le Canopéea ? Faire de Canopéea un invité permanent de notre commission ?

Jean-Pierre Seyvos. Nous avons deux idées sur ce point.

- Comment instaurer une relation régulière sans vous “canopéaiser” ? Que la FNCC soit membre permanent du Collectif ?
- Peut-être créer un groupe qui représenterait les associations d’élus pour croiser ces associations et les professionnels (sans en rester uniquement aux seuls élus à la culture).

Dominique Ducassou. Je suis d’accord, car il n’existe pas d’entité relais pour associer les élus à la culture avec d’autres élus.

Jany Rouger. A mon sens, il faut rester pragmatique. C’est utopique d’espérer créer un groupe régulier. Si cette commission pouvait le faire, c’est déjà énorme. Après on peut organiser d’autres choses, mais ponctuellement.

Guy Dumélie. Mon souhait est que la FNCC s’engage dans un travail au long cours avec les professionnels. Il ne faut pas que les élus se distancient de ce Collectif qui vient de se créer. Nous sommes des alliés naturels. Mais je crois que vous devez engager un partenariat privilégié avec d’autres associations, généralistes, qui ne se préoccupe pas seulement de culture : l’ARF, l’AMGVF, notamment.

Dominique Ducassou. Ici, la collectivité la plus pertinente est la Région. Et je crois qu’il faut faire montre de pédagogie envers l’ARF.

Jean-Pierre Seyvos. Par mon travail au sein de l’ARF et comme chargé de mission à la région Ile-de-France, j’ai noté la difficulté... En revanche, le travail est plus aisé avec les départements. De plus l’association Arts vivants et départements est l’une des associations fondatrices du Canopéa. En réalité, il manque un espace de concertation. Il y a le CCTDC, mais les professionnels n’y sont pas conviés. Puis des choses ponctuelles...

Jany Rouger. Nous devons pérenniser cette commission enseignements artistiques et vous y inviter ainsi que les autres associations d’élus. Puis, un fois l’an, monter un temps un peu plus intense, en lien avec les autres associations d’élus (différent du temps d’Avignon).

Dominique Ducassou. En effet. Et c’est dans la suite de la Déclaration d’Avignon 2010. Sa mise en œuvre, en somme.

Vincent Lalanne. Nous souhaiterions avoir votre présence pour les assises en région...

Dominique Ducassou. Il faut que nous en parlions avec Florian Salazar-Martin, dans le cadre de la commission politiques culturelles et territoires.

Jany Rouger. Nous pouvons être partenaires. Il faudrait que vous nous fassiez parvenir votre calendrier. Il faudra aussi en parler aux délégués en région.

Prochaine réunion de la commission, le 2 mai 2012. 14h30.

La réunion se clôt par l’analyse du texte rédigé par Vincent Rouillon sur le CEPI. Quelques modifications mineures sont apportées.

Guy Dumélie explique que cette note a l’avantage de dire la place que peuvent prendre les CEPI sur les territoires au-delà du seul aspect professionnalisant, c’est-à-dire en direction des amateurs, quant à la mutualisation pédagogique, à l’organisation en réseau, etc. Autre avantage : passer de diplôme d’établissement à des diplômes par disciplines... La note montre aussi que le coût des CEPI a été surévalué et qu’une réécriture légère de la loi serait envisageable. Bref que le moment est venu de mettre en place les CEPI. C’est-à-dire d’appliquer la loi. ET que la région est l’échelon pertinent. Sinon, cela n’a pas de sens.

Jusqu’à présent, ce sont les directeurs de conservatoires qui ont porté l’enseignement et convaincu les élus. Aujourd’hui, c’est aux politiques de s’engager, puisqu’il s’agit d’aménagement du territoire.

Jean-Pierre Seyvos ajoute que les CEPI sont des cycles d’orientation, non de spécialisation. Ils restent généralistes.

La note est adoptée. Elle sera mise en ligne dans le prochain numéro de *la Lettre d’Echanges* et très largement envoyée (parlementaires, élus, professionnels...).

*Compte-rendu rédigé par  
Vincent Rouillon, le 2 avril 2012.*

Vous pouvez consulter le compte-rendu à l’adresse :  
[http://www.fncc.fr/spip.php?page=rubrique&id\\_rubrique=36#co](http://www.fncc.fr/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=36#co) du site de la FNCC [www.fncc.fr](http://www.fncc.fr)